



Conseil communautaire du 15 avril 2024

Liste des délibérations

2024-37 TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces modifications du tableau des effectifs, décide de prévoir les crédits budgétaires et autorise le Président pourvoir au recrutement par la voie statutaire ou à défaut contractuelle.

2024-38 CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE A BEAULIEU-SUR-LOIRE – AVENANT AU MARCHE D'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE (phases 1 à 4)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 20 voix POUR et 8 ABSTENTIONS, approuve la passation de l'avenant n° 1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction de la résidence autonomie, attribué à la société CRESCENDO le 23 janvier 2019, aux conditions ci-dessus.

2024-39 CONSTRUCTION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE A BEAULIEU-SUR-LOIRE – AFFERMISSEMENT DE L'OPTION (phase 5)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'attribution de la phase 5 au cabinet CRESCENDO aux conditions telles que présentées.

2024-40 ZONE D'ACTIVITES DE LA PINADE – ACHAT DE PARCELLES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles et autorise le Président ou l'un de ses Vice-présidents à effectuer toute démarche et signer les actes correspondants.

2024-41 CONTRAT DEPARTEMENTAL 2024-2026

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'affectation telle que présentée.

2024-42 TAXE GEMAPI 2024 – VOTE DU PRODUIT ATTENDU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe à 150 000 € le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2024.

2024-43 CONCESSION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AVENANT N°2

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, et conformément aux dispositions de l'article L. 1411-6 du code général des collectivités territoriales, adopte l'avenant n° 2 au contrat de concession pour l'assainissement collectif conclu avec la société SUEZ en date du 22 décembre 2022.

2024-44 PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) – ACTIONS 6.0 ET 6.1 ZEC ETHELIN ET SAINT-FIRMIN

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente délibération.

2024-45 ASSAINISSEMENT COLLECTIF - PROGRAMME DE TRAVAUX ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le présent programme de travaux et autorise le Président ou l'un de ses Vice-présidents à déposer les demandes de subventions.

2024-46 PLAN PAYSAGE DE PUISAYE – PLAN DE FINANCEMENT ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA C.C. PUISAYE-FORTERRE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la clef de répartition telle que présentée et autorise le Président ou l'un des Vice-présidents à effectuer des demandes de subventions dans le cadre du plan de financement présenté ci-dessus.

2024-47 CONVENTION D'HONORAIRES DANS LE CADRE D'UN CONTENTIEUX D'URBANISME

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la prise en charge par la CCBLP de la moitié des honoraires d'avocat.

ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2023

Délibérations à l'unanimité

2024-48 BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE

2024-49 BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME

2024-50 BUDGET ANNEXE DU SPANC

2024-51 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE LA PINADE

2024-52 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DU MOULIN A VENT

2024-53 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DES OUCHES

2024-54 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VAUGEREAU

2024-55 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE CHAMPTOUX

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Délibérations votées à l'unanimité.

2024-56 BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE

2024-57 BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME

2024-58 BUDGET ANNEXE DU SPANC

2024-59 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE LA PINADE

2024-60 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DU MOULIN A VENT

2024-61 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DES OUCHES

2024-62 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VAUGEREAU

2024-63 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE CHAMPTOUX

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Délibérations votées à l'unanimité

2024-64 BUDGET PRINCIPAL

2024-65 BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE

2024-66 BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME

2024-67 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2024-68 BUDGET ANNEXE DU SPANC

2024-69 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE LA PINADE

2024-70 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DU MOULIN A VENT

2024-71 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DES OUCHES

2024-72 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VAUGEREAU

2024-73 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE CHAMPTOUX

2024-74 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les taux d'imposition directe locale tels que présentés ci-dessus.

2024-75 SUBVENTIONS VERS LES BUDGETS ANNEXES

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote les subventions d'équilibre vers les budgets annexes.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Délibérations votées à l'unanimité

2024-76 BUDGET PRINCIPAL

2024-77 BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE

2024-78 BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME

2024-79 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2024-80 BUDGET ANNEXE DU SPANC

2024-81 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE LA PINADE

2024-82 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DU MOULIN A VENT

2024-83 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DES OUCHES

2024-84 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VAUGEREAU

2024-85 BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE CHAMPTOUX

2024-86 FONDS PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer les deux aides.

2024-87 FONDS DE CONCOURS CŒURS DE VILLAGE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, attribue un fonds de concours de 146 976,66 € à la commune de Beaulieu-sur-Loire.

2024-88 JEU CIRCINO – CONVENTION DE PARTENARIAT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le partenariat présenté et autorise le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer la convention avec Créamcom Games.

2024-89 TARIFS DE L'OFFICE DE TOURISME TERRES DE LOIRE ET CANAUX

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte les tarifs tels que présentés.

2024-90 CONVENTION DE MUTUALISATION POUR L'ACHAT D'UNE BARGE FLOTTANTE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité (1 abstention : Hervé JACQUIER), adopte le principe de la mutualisation de la barge flottante avec les communes et autorise le Président ou l'un de ses Vice-président à conclure des conventions de mutualisation selon le modèle annexé à la présente délibération.